

LA STÉRILISATION DES CHATS, UN ACTE DE PROTECTION

PROPRIETAIRES DE CHATS, PRENEZ VOS RESPONSABILITES

FAITES LES STERILISER



Rappel

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats errants doivent être stérilisés et identifiés, (arrêté du 3 avril 2014, article L 214-6 du code rural et de la pêche).

La stérilisation est un outil de lutte contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Nous ne pouvons que conseiller vivement aux propriétaires de chats de les stériliser.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

"L'identification est obligatoire, en dehors de toute cession, pour les chiens de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois. Le fait de céder un animal non identifié ou de détenir un chien ou un chat non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €".

(Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Article L212-10 modifié par Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28).

"Les règlements sanitaires départementaux interdisent de jeter ou de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs". (art. 120 du règlement sanitaire).

Depuis fin 2018, la commune agit pour la stérilisation des chats errants.

Une politique de prise en charge de la stérilisation des chats errants est mise en place dans la commune. Une convention a été établie avec la SPA de la Haute Loire. Un budget annuel est attribué pour cette prise en charge. Les campagnes de stérilisation se font par quartier : Chemin de la Borie, Chemin de la Boutge, le Bourg, les lotissements de La Coste et de Pré long (cette année : 6 stérilisations et 2 adoptions. Dans les prochaines semaines des chatons seront confiés à l'adoption).

AIDE CLSH

Si vos enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement, vous pouvez prétendre au versement d'une aide accordée par la municipalité à hauteur de 1 € par demi-journée et par enfant dans la limite de 36 journées par an. L'imprimé de demande est disponible au secrétariat de Mairie et sur le site internet.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DU POINT POSTE

Mardi au Samedi 8h30 - 12h00

Tel : 04 71 08 80 94 / E-mail : mairie.arsac43700@gmail.com

Site internet : arsacenvelay.fr

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay : Un guichet "Petite Enfance"

Information pour les modes de gardes ou autres informations

Contactez le 04 71 02 49 77

guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr, www.mon-enfant.fr

Nous sortons petit à petit de la crise COVID. La vaccination massive nous aidera peut-être à retrouver une normalité dans nos interactions sociales. Cette période a brouillé notre rapport au temps et au travail. Personne n'aurait imaginé il y a un peu plus d'un an vivre une telle situation. Je pense aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes qui ont eu une scolarité perturbée. Ils ont suivi les cours par "visio" avec tous les aléas de l'informatique. Ils n'ont pas pu jouer dans la cour ou partager ensemble des moments d'amitiés. Beaucoup ont pallié en se réfugiant sur les smartphones et les réseaux sociaux. Les mariages, les fêtes de village, entre voisins, entre amis, en famille tout a été mis en suspens. Avec la levée des restrictions, je constate la joie que nous avons à nous retrouver ensemble.

A commencer par la formidable journée anniversaire des 50 ans du club de foot. Beaucoup de jeunes Arsacois et Arsacoises ont joué plus ou moins longtemps sur les terrains de la commune. Au tout début sur celui des Chabannes exposé au vent frais des dimanches après-midi. La pelouse n'était pas très uniforme mais les matchs réunissaient le village autour d'une passion portée par l'équipe des verts de Saint-Etienne. Aujourd'hui le terrain des Blanchoues en bordure de la Laussonne a belle allure. Certes, pendant un certain temps, il nous aura fallu toute la témérité et la dextérité d'un ramasseur de ballons en cuissardes pour aller braver l'eau froide de la rivière. Le verre de vin chaud venait récompenser ses efforts. Le terrain d'entraînement avec sa pelouse synthétique d'occasion récupérée au stade Massot au Puy complète ce bel équipement sportif. Je remercie tous les Présidents, les dirigeants, les bénévoles qui ont œuvré pour le club qui garde toujours cette belle et bonne ambiance. Le club a fait connaître notre commune au-delà du département. Certains joueurs se sont installés à Arsac.

Nous pourrions nous retrouver aussi pour la vogue en septembre. Les associations vont pouvoir reprendre leurs activités et animations. Nous sommes conscients que la période leur a été difficile financièrement. Je remercie les Président(e)s et leurs équipes qui ont le souci de redonner de la dynamique à la commune. Nous serons tous là, j'en suis sûr pour les soutenir par notre présence aux manifestations.

Je suis toujours consterné par les incivilités aux abords des points de collectes des ordures. Après une phase d'explication, de pédagogie, d'affichages explicites et de tolérance, nous allons à présent passer à la répression. En lien avec la gendarmerie, la ou les personnes qui seront prises dans ces agissements feront l'objet d'une verbalisation.

Un autre sujet préoccupant, c'est la prolifération des chats. Nous avons engagé depuis trois ans une campagne de stérilisation qui a un coût significatif pour la collectivité. Je vous invite tous à une certaine responsabilisation par rapport à ce fléau qui engendre des problématiques entre voisins.

La révision de l'adressage est finie. Un important travail de concertation entre élus et habitants avait déjà été fait il y a une trentaine d'années. Le nom des rues avait été choisi en fonction d'une logique cadastrale et de l'histoire locale des lieux.

Nous allons engager dès septembre une dernière phase d'aménagement de bourg. Avec ce projet structurant, nous souhaitons : réduire la vitesse sur la départementale, fluidifier la circulation des véhicules aux abords de l'école/salle polyvalente et sécuriser le déplacement des piétons dans ce secteur. Vous trouverez dans les pages suivantes un plan. Je finirai ce mot en souhaitant une belle réussite scolaire à tous nos jeunes qui vont rentrer au collège en septembre. Bon été, bonnes vacances à tous.

Th MOURGUES

POINT FINANCIER

IMPOTS LOCAUX : Le Conseil Municipal a voté l'augmentation de 1 % des taux de taxe foncière pour 2021 les portant à 37.33 % pour le bâti (36.96 % en 2020) et 61.22 % pour le non bâti (60.61 % en 2020).

Les dotations de l'Etat continuent à diminuer (- 2 % en 2021 par rapport à 2020). La commune n'avait pas augmenté les taux d'imposition du foncier depuis 2018.

RESULTAT 2020 et BUDGET 2021 : Le **RESULTAT 2020** de l'exercice correspond à la différence entre les recettes encaissées par la commune et les dépenses réalisées durant l'année 2020.

La section **FONCTIONNEMENT** correspond aux opérations courantes. En dépenses, ce sont les charges de personnels, la viabilisation, les fournitures ... En recettes, on comptabilise les dotations de l'Etat, les impôts locaux ...

La section **INVESTISSEMENT** correspond aux opérations engendrées par les investissements réalisés sur la commune. En dépenses, on retrouve les travaux de voirie et d'entretien des bâtiments, les achats de matériel, les achats immobiliers ... En recettes, il s'agit des subventions (Etat, Région, Département, CAPEV ...) et éventuellement des emprunts contractés durant l'année.

Le **BUDGET 2021** correspond aux dépenses programmées pour l'année et aux recettes prévisibles. Le budget est voté à l'équilibre : Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être égales.

	RÉSULTAT 2020	BUDGET 2021
MAIRIE Fonctionnement	+ 156 289.74 €	662 763.00 €
MAIRIE Investissement	+ 41 484.63 €	728 560.00 €
BAR Fonctionnement	+ 2 214.23 €	25 012.00 €
BAR Investissement	+ 46 590.70 €	66 901.70 €

La crise sanitaire a freiné la réalisation de plusieurs investissements en 2020. Ils ont été reportés sur 2021 (sécurisation de l'école Yves Coppens, certains travaux de voirie, achat des plaques de rue et des numéros ...). Par ailleurs, la phase 3 de l'aménagement de bourg concernant la sécurisation de l'accès à la salle polyvalente et à l'école Yves Coppens débutera en septembre.

ADRESSAGE

La procédure de révision de l'adressage arrive à sa fin avec la distribution des plaques numéros et le changement des panneaux de rues.

Lors de la mise en place du tout premier adressage, il y a plus de 30 ans, un important travail avait été fourni et l'ensemble des voies avait été nommé par les élus en place. La révision rendue nécessaire par le développement de la commune, a conduit à la création de 3 voies : "Route de la Pinède" qui débute au carrefour en direction de Rohac, "Allée des Bleuets" qui est perpendiculaire à la Route du Monastier vers l'ancienne école du bourg et "Chemin des Côtes" aux Boiroux.

L'essentiel du travail a consisté à mettre à jour la numérotation.

Ce plan d'adressage pourra être modifié au fil de l'eau en fonction de l'évolution de la commune (créations de lotissements par exemple).

Si ce n'est déjà fait, vous devez retirer votre numéro d'adressage en mairie du mardi au samedi de 8h30 à 12h. Pour cela, vous aurez à présenter le courrier d'adressage qui vous a été envoyé ou une pièce d'identité.

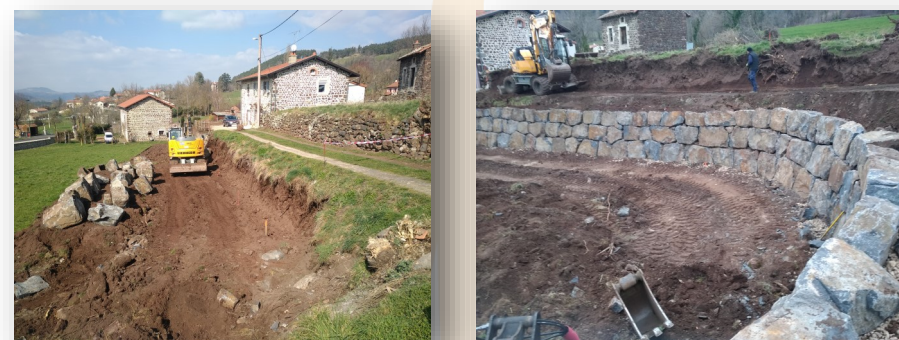
Même si votre numéro n'a pas changé, il est important de changer la plaque dans un souci d'harmonisation visuelle entre les numéros et les plaques de rues dans le village.

Vous devez également procéder à votre changement d'adresse le cas échéant sur le site service public.fr comme indiqué sur le document joint à votre courrier.

Enfin, **si vous êtes un nouvel habitant** et que vous n'avez pas reçu le courrier, vous devez vous signaler auprès de la Mairie afin de régulariser la situation.

Nous comptons sur la participation de tous pour que les rues de la commune puissent être embellies et pour simplifier le travail des secours, des livreurs et du facteur.

TRAVAUX



"Enrochement Chemin de l'Ouche à la Terrasse"



Réparations conduite à Bouzols



Rejointement du mur chemin de l'école"



ECOLE YVES COPPENS

Durant cette année scolaire, l'école YVES COPPENS a pu accueillir Madame Sylvie MANSART en reconversion professionnelle vers les métiers de la petite enfance dans le cadre d'un contrat d'Apprentissage. Elle a intégré l'équipe d'agents de l'école au sein de la classe de maternelle PS2/MS de Madame GAUTHIER. Elle était présente 3 jours par semaine à l'école et sur les temps périscolaires. Elle a bénéficié du tutorat de Laëtitia PERRUSSEL, ATSEM dans cette classe, qui l'a accompagnée tout au long de l'année et l'a guidée dans la découverte du métier. Elle a obtenu le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.



Fin Mars, les personnels de l'école, les enseignants et les élus ont organisé un moment convivial pour souhaiter une bonne retraite à Laurence SOULIER qui quittait ses fonctions à l'école. Elle intervenait depuis quelques années à la cantine, dans la surveillance de la cour et au ménage de l'école et de la salle polyvalente. Elle est remplacée par Isabelle BONHOMME depuis le 1^{er} avril.

L'opération de sécurisation du bâtiment scolaire s'achèvera durant l'été. Après le remplacement des volets roulants, la pose d'une alarme spécifique « risque intrusion », la pose de rideaux occultants dans la salle du RAM, l'aménagement se poursuivra avec la pose d'un interphone au portail, de ventouses aimantées aux portes d'entrée et films occultants.

Ces aménagements suivent les préconisations de la gendarmerie nationale.

UN 50^e ANNIVERSAIRE

QUI A EU UN AIR DE FÊTE DE LA MUSIQUE

L'Union Sportive d'Arsac a fêté son 50^e anniversaire le 10 juillet.

Dès le matin amateurs de foot, pratiquants avertis ou footballeurs (euses) d'un jour, anciens joueurs, petits ou moins jeunes se sont retrouvés au stade des Blanchounes pour un tournoi familial et convivial.

Ces 50 ans ont été l'occasion de revoir d'anciens joueurs et dirigeants qui ont marqué l'histoire du club et de se remémorer souvenirs et anecdotes.

Le barbecue organisé par les joueurs a permis de reprendre des forces pour continuer la journée sportive et récréative.

Une kermesse avec de nombreux jeux comme la traditionnelle course en sac a été organisée par les membres du club.

La fanfare "Poil O'Brass Band" a fait le déplacement de Paris pour venir animer cette journée et lui donner un rythme très festif.

Après un repas apprécié qui a réuni les footballeurs, ainsi que de nombreux habitants de la commune, la soirée animée par la fanfare "Poil O'Brass Band" et les frères PEYRACHE s'est prolongée sur un air de fête.

Ambiance, bonne humeur, fraternité et joie étaient de mise ce 10 juillet sur la commune d'Arsac.

INFOS PRATIQUES

TRANSPORTS À LA DEMANDE

La commune d'Arsac n'étant pas desservie par le réseau des transports publics de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, un service de transports à la demande est mis à disposition.

Ce service permet de bénéficier, sur réservation, d'un **transport en taxi les samedis** vers le Puy-en-Velay, au prix d'un ticket de TUDIP, soit 1€50 par trajet.

Pour en bénéficier : faire une réservation à la boutique TUDIP au 04.71.02.60.11, le vendredi avant 12h pour le lendemain.

Il n'est pas nécessaire d'acheter votre billet avant, le chauffeur peut vous le vendre.

Pour ceux qui disposent d'un titre de transport vendu par la boutique TUDIP, la prestation est gratuite sur présentation de la carte d'abonnement (exemple les collégiens ou lycéens).

Se rendre au Puy-en-Velay

* 2 lieux de départ possibles sur la commune :

- La Terrasse à 8h30 et 14h

- Place de l'Eglise à 8h33 et 14h03.

* Arrivée au Pôle Intermodal ou Place Michelet.

* Retour pour Arsac à 12h et à 17h30.

LA FÊTE VOTIVE SE PRÉPARE

Après une année 2020 contrariée par la crise sanitaire, le comité des fêtes prépare la prochaine vogue les 11 et 12 septembre. Une belle occasion de se retrouver et de passer un bon moment.

Le week-end commencera le samedi matin par le **forum des associations** qui se déroulera de 10 à 12 heures à la salle polyvalente. Le forum vous permettra de vous inscrire à vos futurs loisirs culturels ou sportifs.

Le samedi après-midi, les boulistes pourront se retrouver pour le traditionnel **concours de pétanque**.

Le soir, la **retraite aux flambeaux** organisée par le comité des fêtes ravira les enfants et annoncera le **feu d'artifice** offert par la commune.

Dimanche midi, les membres du comité des fêtes vous proposeront un **repas** à emporter, suivi d'un **spectacle Urban TRIAL Show** (acrobaties et free style moto trial) en 2^e partie de journée.

Les forains devraient venir renforcer cette animation.

Le comité des fêtes lance un appel pour renforcer son équipe, vous pouvez prendre contact avec l'un des membres le jour de la vogue.

SERVICE DE TRANSPORT

POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le service de transport PMR est un service de transport collectif à la demande pour les personnes à Mobilité Réduite proposé par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes vivant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay se déplaçant en fauteuil roulant ou ayant des difficultés de déplacement ne permettant pas l'utilisation des transports en commun et attesté par certificat médical.

Comment ?

Le demandeur doit solliciter un agrément en complétant un dossier d'inscription à retirer à la boutique RTCA au pôle Intermodal du Puy-en-Velay.

Ce service fonctionne sur réservation, le trajet est au tarif unique de 1,50€.

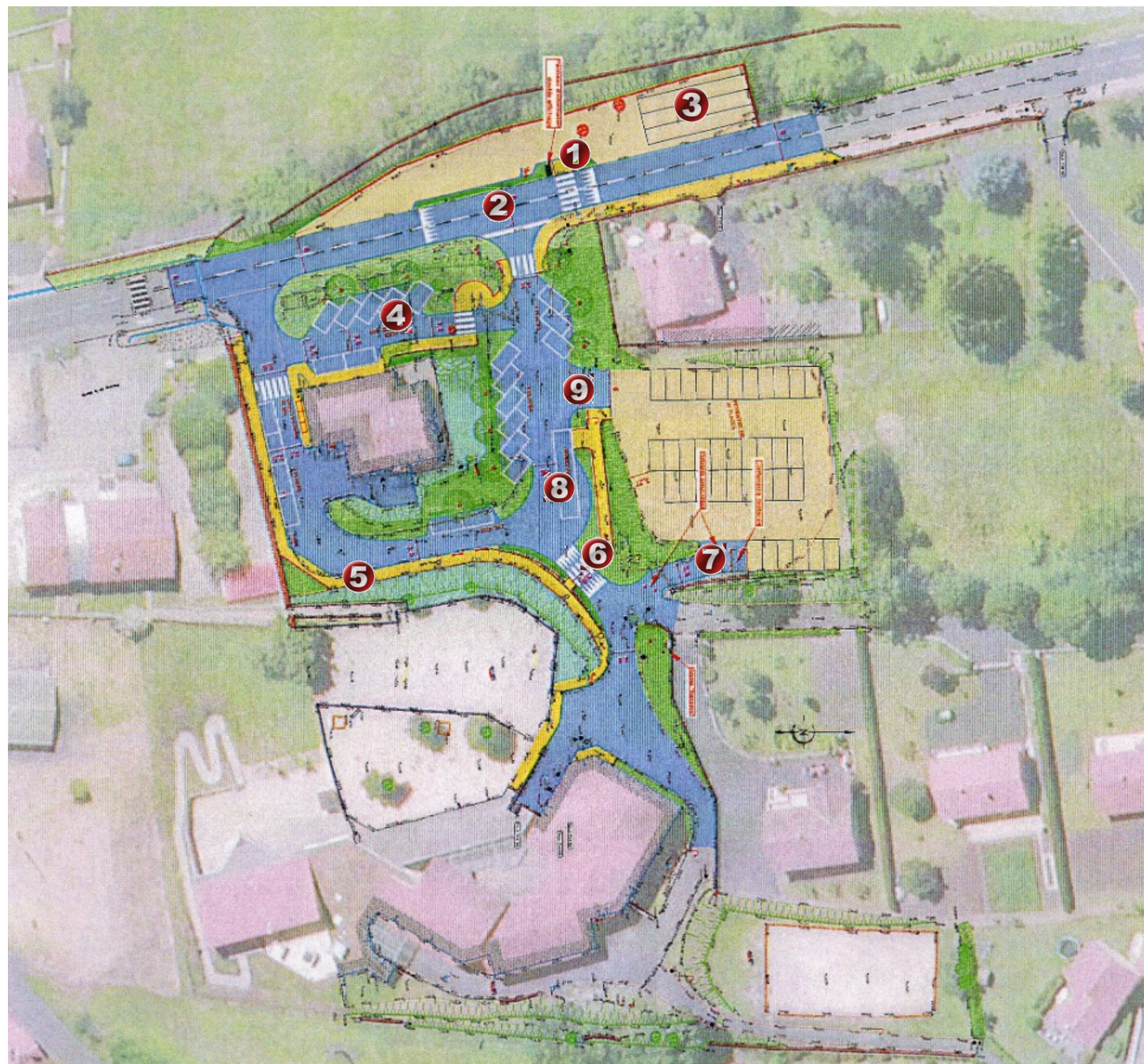
Les accompagnateurs sont gratuits.

Pour aller où ?

Les déplacements s'effectuent uniquement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay du lundi au samedi de 7h à 19h (sauf jours fériés)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet de la CAPEV. Des flyers sont également disponibles à l'accueil de la Mairie.

AMÉNAGEMENT DU BOURG



1 PANNEAU D'INFORMATION

2 PLATEFORME

3 PARKING CAMIONS

4 MODIFICATION ACCÈS
entrée-sortie boulangerie

5 CHEMIN PIÉTONNIER en béton désactivé

6 PASSAGE PIÉTONS SURÉLEVÉ
circulation réservée aux riverains & véhicules de service

7 ACCÈS PARKING PIÉTONS

8 STATIONNEMENT BUS

9 ENTRÉE-SORTIE PARKING



SÉCURISATION DU VILLAGE DE ROHAC

Des panneaux de limitation de vitesse à 50km/h ont été installés par les Services du Département en accord avec les riverains.

Il est également rappelé que dans notre commune plusieurs "priorités à droite" sont présentes.

Les règles du code de la route s'appliquent même sans signalisation. Il n'y a aucune hiérarchie entre routes départementales et communales.

INCIVILITÉS

Depuis quelques temps nous constatons malheureusement des actes d'incivilité sur notre commune.

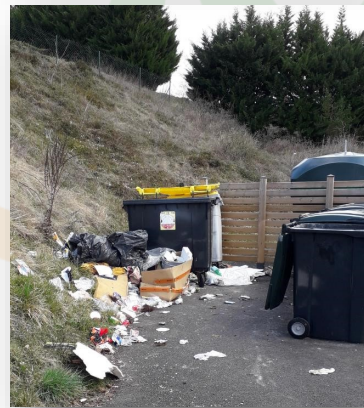
Nous remarquons des dépôts d'encombrants, de cartons, de sacs poubelles à côté des conteneurs vers les points de collectes aménagés. Ces actes sont passibles d'une amende.

Pour le respect des riverains et le bien de tous nous rappelons que :

- dans les **poubelles vertes** doivent être déposées uniquement les ordures ménagères,
- dans les **poubelles jaunes** les papiers, bouteilles plastiques, boîtes en métal.

Les cartons d'emballages et autres encombrants seront amenés dans les déchèteries. Ils ne doivent pas être déposés en points de collecte.

Aucun dépôt ne doit se trouver en dehors des conteneurs.



EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT



BOUZOLS



LES BOIROUX

REPRISE de la VIE ASSOCIATIVE

Le 12 juin, les chaises de la salle polyvalente sont enfin sorties du placard. Elles n'avaient pas servi depuis plusieurs mois. Calibrius, l'association de théâtre pour enfants sur notre commune, a pu présenter le travail d'une année bien particulière.

30 enfants, répartis en trois groupes, se sont produits devant un public de parents limité du fait de la crise sanitaire.

Les activités culturelles étant autorisées, hormis pendant les deux confinements de novembre 2020 et mars 2021, tous les cours ont pu être honorés ou rattrapés par l'intervenante Florence PAYS.

Des adaptations et de nombreuses modifications des cours ont été nécessaires pour tenir compte du couvre-feu. Le rythme fut intense sur le dernier mois pour nos jeunes artistes, mais le résultat en valait la chandelle.

Calibrius n'a mené qu'une seule action pour financer une partie des cours : la vente de brioches, qui a été proposée à toute la commune. Calibrius remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette action en achetant les brioches produites par le boulanger d'Arsac, Monsieur TEODOSIO. Cette année 116 brioches ont été vendues.

Cette activité théâtre peut se maintenir également grâce à la mise à disposition gratuite des salles, pour les cours et la représentation.

L'activité théâtre reprendra à la rentrée, dans la deuxième quinzaine de septembre.

Calibrius sera présent lors du forum des associations en septembre. Deux cours d'essai seront proposés aux enfants avant l'inscription définitive.



new

Cours de DANSE à Arsac

Enfants, ados et adultes à partir de septembre

Préinscription recommandée à l'adresse suivante

danse.arsacenvelay@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ a entamé le projet de création d'une boîte à livres et d'une boîte à jeux de société. Le principe est de laisser livres et jeux à disposition de tous. Chacun pourra venir prendre un livre ou un jeu, le garder un moment, le ramener ou apporter un autre ouvrage. Ainsi les livres et jeux pourront circuler auprès de tous. L'emplacement se situera vers l'espace jeux des enfants près de la mairie. Le local reste à définir, cabine téléphonique, construction en bois, autres...

Pour lancer leur projet, le CMJ prépare un **après-midi sur le thème du jeu dans les jardins du château de Bouzols**.

Cette manifestation aura lieu au printemps prochain.

Afin de renforcer l'équipe, nous sollicitons les **collégiens** de la commune pour intégrer le conseil municipal des jeunes en s'inscrivant avec le coupon réponse ci-joint dans ce bulletin municipal. **La prochaine rencontre aura lieu le 18 septembre**.

Le conseil municipal de jeunes permet aux adolescents de prendre part aux différents projets communaux, donner leurs avis et suggestions pour améliorer le quotidien des Arsacoises et Arsacois.

